



Demande de transcription d'un acte de mariage

Par **joakim**, le **07/03/2008** à **20:07**

j'ai epouse une algerienne en aout 2007des que je suis rentree j'ai depose mon dossier de transcription à Nantes : ils me l'ont renvoye 1 fois ! (a chaque fois quelque chose n'allait pas genre une mauvaise signature, une date mal ecrite.....). rnDepuis le 15 novenbre la derniere fois que j'ai retourne mon dossier de demande de transcription, je n'ai aucune nouvelle exceptée l'accuse de reception. A ce jour, jeudi 8 marste, je n'ai aucune nouvelle ! Je sais que ca peut etre long mais aussi tres tres court (3 mois ou 4 mois pour des amis en tout avec la demande de visa !!) rnJ'aimerais savoir si je vais recevoir cette fameuse lettre me disant que mon dossier est en etude ! vais je recevoir mon livret de famille aussi vite que certains ??? et ou va t on me l'envoyer ??? (a la maire de naissance je pense) rnMerci de bien vouloir me repondre. et j ai recue mes acte de mariage en français mais toujours pas le livret

Par **choknad**, le **09/03/2008** à **01:40**

salu , moi jai envoyé fin décembre et pareil pa de nouvel meme pa le courier pour létude. je les ai relancer par mail et par courrier mai riien non plu.ALAH Y SAHEL

Par **MiledSonia**, le **09/03/2008** à **11:02**

Bonjour tout le monde , mon dossier de transcription prendra route demain , je vous tien au courant de son evalutation , que dieu nous aide et tout ce passera bien pour tout le monde

Par **MiledSonia**, le **09/03/2008** à **11:07**

joakim Bonjour rnrnton cas je l'ai pas vue dans tt les forums , tu as reçu les actes mais pas le livret sincerement je les comprend pas eux , mais perd pas espoir il faut les contacté et essayé de voir un deputé et meme avec des lettres recommandé , des faxes tout les moyens sont permis. rnrnj'espere que sa sera vite et ya que de la patiente et le courage qui nous aide a tenir.

Par **choknad**, le **19/03/2008** à **10:18**

j'ai reçu un courrier de Nantes hier et la mairie de ma ville a appelé pour que je passe récupérer mon livret de Famille Hamdoulilah!!rnALLAH Y SAHEL pour tout ceux qui attendent encore et courage.

Par **joakim**, le **19/03/2008** à **12:25**

bonjour tout le monde voila j ai reçu une lettre hier en me disant que dans quinze jour mon livret sera a la mairie,de ma ville et qu il faut aller les voire,mais voila depuis le trente novembre mon livret et mes acte de mariage etait a annaba merci a tous et bon courage

Par **MiledSonia**, le **19/03/2008** à **12:29**

Bonjour , je suis content pour vous , avez vous fait le ccm ?

Par **joakim**, le **19/03/2008** à **12:37**

non j ai envoyé mon dossier a nantes cé tout et cé koi le ccm

Par **MiledSonia**, le **19/03/2008** à **12:41**

et donc sans ccm tu n'a pas reçu de convocation pour audition? rnrnCCM c'est certificat de capacité au mariage c'est une loi qui est entrée en vigueur le 1 mars 2007, mais bon moi meme j'ai pas fait ce ccm pour faute de temps qui prend 2 a 3 mois

Par **joakim**, le **19/03/2008** à **20:02**

non j ai pas recue de convocation,cé peut etre parce que je bosse dans la fonctions publique ou alors il vont me convoquer plus tard

Par **choknad**, le **20/03/2008** à **09:28**

moi non plus je n'ai pas fait de ccm et pas de convocation non plus. ça doit dépendre des personnes, ils ne peuvent pas convoquer tout le monde je pense

Par **MiledSonia**, le **20/03/2008** à **11:10**

Vraiment je suis content pour toi choknad, ça était même pas 3 mois pour toi eh bien bon courage pour la suite inshallah que la demande de visa sera vite je te conseil de que tu as le livret d'envoyé les documents en algérie si c'est au consulat d'alger ou d'annaba si c'est oran il faut prendre rendez vous dès maintenant.rnrnallé bon courage et bonne fête du mouloud

Par **choknad**, le **20/03/2008** à **11:25**

merci moi aussi je te souhaite beaucoup de bonne chose INCH'ALLAH!rnil fait avoir confiance en RAB, il ne fait que du bien. oui je dépense du consulat à Oran, il faut que je prévienne mon mari pour qu'il prenne RDV.

Par **Farida 6478**, le **25/03/2008** à **11:31**

Bonjour rnest ce qu'ils peuvent à Nantes de refuser la transcription du livret de famille malgré le mariage est correcte et en règle,

Par **diya31**, le **02/04/2008** à **22:00**

bonne question farida...rnrnrnLA réponse ???????

Par **chemsedine**, le **03/04/2008** à **14:12**

bonjour je suis ds le même cas je me suis marié en janvier 2008 sur oran avec une algérienne je suis français et j'voudrais savoir quelle sont les démarches pour obtenir mon livret de famille français si il ya un numéro de téléphone pour avoir plus de renseignements à Nantes ou des adresses merci de m'aider ces démarches prennent la tête lol rnseschedine@hotmail.fr en ka ou kelekun pe m'aider slm

Par **Farida 6478**, le **03/04/2008** à **15:00**

Bonjour Chemseddine ,je vous donne le fax et email et adresse de nantes pour que vous puissiez les contacter , bon courage rnrnrnvoici l'email ou telephonne. rnMinistère des Affaires étrangères rnDirection des Français à l'étranger et des Etrangers en France rnService des Affaires civiles et de l'entraide judiciaire rnService central d'état civil rnBureau des transcriptions pour l'Algérie rnBoîte postale 63616 rn44036 NANTES CEDEX 01 rnTélécopie : 02.51.77.28.05 - Courriel : etat-civ-algerie.nantes-ceca@diplomatie.gouv.fr

Par **Farida 6478**, le **03/04/2008** à **15:00**

voici l'email ou telephonne. rnMinistère des Affaires étrangères rnDirection des Français à l'étranger et des Etrangers en France rnService des Affaires civiles et de l'entraide judiciaire rnService central d'état civil rnBureau des transcriptions pour l'Algérie rnBoîte postale 63616 rn44036 NANTES CEDEX 01 rnTélécopie : 02.51.77.28.05 - Courriel : etat-civ-algerie.nantes-ceca@diplomatie.gouv.fr rn bon courage

Par **Farida 6478**, le **03/04/2008** à **15:06**

vous devez faire rnun extrait de naissance pour vous et votre epouse moins de trois mois rnacte de mariage rnphoto copie du livret de famille algérien rncopie integral de l'acte de mariage ou il ya mentionné les temoins l'ors de votre mariage rnphoto copie de la carte d'identité française de vous rnune demande ou vous leurs dire que vous voulez qu'ils vous fassent la transcription de votre livret de famille rnvoila c'est tout ,et vous envoyés le dossier a Nantes rntout ira bien inchallah

Par **chemsedine**, le **04/04/2008** à **19:22**

j te remercie farida pour ton aide je vais prepare tt les papiers j espere ke ca va aboutir inchallah encore merci farida

Par **Farida 6478**, le **04/04/2008** à **20:21**

bonsoir rnPas de quoi Frere ,on est la pour aider si on sait quelque choses rnseulement je veux que vous fassiez tout ces papiers en Français ,traductions de tout ces papiers ,rnBon courage

Par **diya31**, le **06/04/2008** à **23:03**

SalamrrnVoilà les démarches...rrnListe des documents à fournir en vue de la transcriptionnd'un acte de mariage célébré en

Algériern_____rn? une demande de transcription (formulaire ci-joint) signée par le conjointnfrançais et accompagnée d'une pièce d'identité officielle comportant sarnsignature.rn? le justificatif de la nationalité française par l'un des documents suivants:rn- copie recto-verso de la carte nationale d'identité françaisern- copie du certificat de nationalité françaisern- copie de la carte d'immatriculation consulaire, pour les personnesrnrésidant à l'étranger.rn? la copie intégrale originale (ni extrait, ni photocopie) de l'acte dernmariage algérien, délivrée par la mairie du lieu de l'événement au vu durnregistre. Cette copie indiquera obligatoirement l'identité des témoinsrnet de l'officier de l'état civil.rnNB : si votre mariage n'a pas été célébré à la mairie, cette copie intégralerndélivrée par l'officier de l'état civil devra comporter les indicationsrnsuivantes :rn- mariage devant le notaire/cadi : date et lieu de ce mariage et date dernl'inscription à l'état civilrn- mariage religieux/coutumier : date précise (jour, mois, année) et lieurnde la célébration, date et lieu du jugement validant le mariage et daternde l'inscription à l'état civil.rn? la photocopie du livret de famille algériennrn? une copie intégrale originale des actes de naissance des époux, délivréernpar la mairie de naissance. En cas de précédent(s) mariage(s) et derndivorce(s), l'acte de naissance devra obligatoirement comporter lesrnmentions s'y rapportant.rn? si le mariage a été célébré après le 31 août 1993, l'un des documentsrnsuivants attestant de la présence du conjoint français à la cérémonie:rn- la photocopie certifiée conforme de la page du registre où figure l'acternde mariage célébré devant l'officier de l'état civil ou le notaire,rncomprenant la signature de chacun des épouxrn- la photocopie complète du passeport comportant de manière lisible lesrndates d'entrée en Algérie et de sortiern- la photocopie lisible des billets d'avion ou de transport maritime utilisésrnlors du déplacement en Algérie à l'occasion du mariagern?rnSi ces documents n'ont pas été rédigés en français, ils devrontnobligatoirement être accompagnés de l'original de leur traduction,rneffectuée par un traducteur assermenté.rnrnTu télécharges ce doc. remplis, daté et signé...t'envoie le tout à Nantes...rrnrnDEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE MARIAGErnformulée obligatoirement par le conjoint françaisrnRéférences à rappeler :rnJe, soussigné(e)rnEpoux(se) dernAdresse complète du conjoint françaisrnTéléphone :rnAdresse complète et numéro de téléphone du conjoint algérienndemande la transcription de mon acte de mariage sur les registres de l'état civilrnconsulairernJe suis informé(e) qu'en vue de la transcription et conformément à l'art.11-1 durndécret du 3 août 1962, modifié par le décret 2004-1159 du 29 octobre 2004 (J.Orndu 31 octobre 2004), l'officier de l'état civil français s'assure de la régularitérndes actes de l'état civil, en procédant notamment à des levées d'actesrn_____rnl - Je certifie sur l'honneur avoir été présent(e) et consentant(e) à mon mariagerncélébré le _____ à (lieu)rn_____.rnIl - Je certifie sur l'honneur* :rn qu'il s'agit pour moi d'un premier et unique mariagernVous-mêmern que mon mariage précédent a été dissousrn qu'il s'agit pour mon époux(se) d'un premier et unique mariagernVotre conjointrn que le mariage précédent de mon époux(se) a étérndissousrn*Veuillez cocher ci-dessus les cases correspondant à votre situation et à celle dernvotre conjointrnA lern.....rnSignature obligatoire durnconjoint françaisrn(le cas échéant, signature enrnfrançais et en arabe)rn N. B. : Veuillez joindre la photocopie d'une pièce d'identité officielle (carternnationale d'identité, passeport, permis de conduire,.....) comportant votrernsignature.

Par lina71, le 07/04/2008 à 10:28

Bonjour, mon fiancé et moi avons déposé notre demande de CCM le 2 décembre 2007 au consulat d'Oran, j'ai reçu le CCM par courrier chez moi (en France) fin janvier 2008. Nous nous sommes mariés à la mairie (en Algérie) le 25 février 2008 et avons déposé le dossier complet de "demande de transcription" auprès du consulat d'Oran le 2 mars dernier. L'officier d'état civil nous a précisé que notre dossier était complet et qu'il serait transmis par les services consulaires à Nantes. Depuis c'est silence radio, j'ai envoyé plusieurs mails à Nantes pour savoir si le dossier était bien dans leur service mais pas de réponse!!! Du coup j'ai transmis une copie de mon dossier au député de ma localité et il a transmis une demande écrite au ministère des affaires étrangères...voilà voilà...Le mariage religieux est prévu en Algérie le 7 août prochain, j'espère juste que je pourrai ramener mon chéri dans mes valises:)) Bon courage à tous

Par **nanina**, le **11/04/2008** à **13:47**

slm choknad je viens à peine de m'inscrire, je tenais juste à te féliciter...bon courage pour la suite maintenant je pense que le plus dur est de passer...espérons que ça sera bientôt à notre tour de recevoir nos livrets de famille inshallah..au passage si y'a quelqu'un qui pourrait me renseigner se serait super gentil...j'attends vos réponses à bientôt

Par **choknad**, le **11/04/2008** à **23:21**

salu nanina merci beaucoup. ALLAH Y SAHELNA. CHALLAH tu reçois rapidement ton livret. dis-moi ce que tu veux savoir? je vais essayer de t'aider.

Par **nanina**, le **13/04/2008** à **17:27**

slm choknad ton message m'a fait plaisir...voilà j'explique ma situation j'ai été mariée à la mairie en Algérie le 22 août, j'ai envoyé mon dossier en novembre directement à Nantes sans passer par le consulat français. suite à plusieurs erreurs le dossier a été renvoyé plusieurs fois; mais cette fois-ci je l'ai renvoyé le 11 février et depuis ça fait deux mois que je n'ai pas de réponse...j'ai peur que ça dure encore longtemps...le pire c'est que personne ne me renseigne à Nantes...je pense que cette fois-ci ça sera la bonne inshallah...c'est tellement dur de vivre loin de son mari et encore pire quand ça a une durée indéterminée...

Par **choknad**, le **13/04/2008** à **18:24**

moi aussi j'ai envoyé mon dossier directement à Nantes sans passer par le consulat. c'est important car il y a pas de faute car il vérifie tout au détail surtout les noms. je l'ai envoyé le 24 décembre puis mi-février n'ayant aucune nouvelle je leur ai envoyé un mail + un courrier en leur disant 'je reviens vers vous suite à l'envoi de ma demande de transcription. + mes renseignements + j'aimerais connaître, si cela est possible, l'avancement de mon dossier' + formule de politesse'. il n'a répondu ni à mon mail ni à mon courrier mais 3 semaines après à

peu pré j'ai reçu mon livret de famille (a la mairi) . fai pa attention aux fautes lol

Par **nanina**, le **13/04/2008 à 19:33**

lol ne ten fé pa d faute jen fé autan ke toi....je v kan meme envoyé des courier on c jamé....jaimeré tro kon menvoi le livret de famille ds les jour ki suivre vu ke sa fé deja deu moi..et cte foi si jpense pa kil yé dereur ds le dossier sinon il me loré renvoyé depui lontem...jpense ke c juste une kestion de tem mtn...tu t marié kan??é mabrouk a toi et ton mari...mank plu ke le visa inchallah jvou souete ke vou lobtenier rapidemen

Par **nanina**, le **13/04/2008 à 19:39**

o faite g entendu dire ke mtn dapré lé nvl loi avan de se marié il falé avoir un certifica a capacité a mariage...sa je lé pa u dc jminkiete....wallah c papié von me rendre folleeeeeeeee lol

Par **choknad**, le **13/04/2008 à 20:02**

j t passe mon mail chokonad@hotmail.fr . pour kon en parle sur msn

Par **choknad**, le **13/04/2008 à 20:03**

moi je nai pa fai de CCM ni audition et jai eu mon livret.

Par **mouns**, le **14/04/2008 à 21:28**

bonsoir à tous,rnrnJ'ai entendu dire que pour prendre rendez vous au consulat d'oran, il fallait attendre 4 mois est-ce vrai?rnrnSi c'est le cas, sachant que j'ai envoi ma demande de transcription le 08/02/2008, puis-je prendre rdv au consulat d'oran dés maintenant, sachant que je n'ai toujours pas reçu ma transcription d'acte de mariage à ce jour, histoire de gagner du temps, car je présume que plus le temps passe plus le rdv au consulat sera tardif?rnrnUne autre question comment se passe l'entretien téléphonique pour la prise de rdv auprès du consulat d'oran, quelles questions nous posent-ils?rnrnMerci.rnCordialement

Par **nanina**, le **16/04/2008 à 16:58**

slm mouns voila jai entendu dire ke pour prendre aun rendez vou o consulat doran il falé obligatoirement avoir reçu son livret de famille francais et ensuite prendre rdv...é s ki paré pour

avoir un rendez vous o consulat a oran sa pren bcp de tem...jsui dans la meme situation et j'ai moi osi pensé a cet idée de prendre rendez vous pour gagné du tem mé je croi ke sa fonctionne pa comme sa...voila mé jen sui pa sur jfé ke te répété skon ma di voila gspr tavoir bien renseigné salam

Par **Abdelmuhsin**, le **19/04/2008** à **15:40**

slmrnrnMoi j'ai contracté mon mariage en octobre 2007 (donc pas besoin de capacité a mariage hihi) j'ai ensuite envoyé mon dossier de transcription de livret de famille a nantes sans passer par le consulat.rnrnJ'ai été convoqué au mois de janvier a la mairie de mon domicile, mon épouse pour le 9 juillet (AAAAAAAAAAAAAAAAAAH). Après avoir écrit a nantes pour avancé cette date je reçu une réponse négative... mais pour une raison X ou Y il l'ont appelé le premier avril (oui moi aussi j'ai cru a un poisson) pour lui faire son entretien le 8 avril.rnrnMais j'ai un petit souci, lors de son entretien on a dit a mon épouse que nous avions fait l'erreur de ne pas avoir déclaré le mariage au consulat... Est ce une obligation???rnrnJ'ai vu que pour la demande de visa il fallait le livret de famille (qui devrait arriver dans peut de temps, juin d'après la prévision donnée a mon épouse) ainsi que " une copie de moins de 3 mois de la transcription de l'acte de mariage dans les registres de l'état civil consulaire français".rnrn1) A quoi correspond ce papier? rnrn2)ou peu ont l'obtenir et comment? rnrn3) est ce que la demande transcription de l'acte de mariage correspond a la demande transcription de livret de famille??? rnrn4) ou faut il que je fasse un nouveau dossier???

Par **kaki**, le **07/06/2008** à **13:22**

Salam, rntu voi je suis dans la même situation que toi, rnMois je me suis marier civilement le 23 juillet 2007 en algérie à touname (ghazaouet) de retour en france j'ai envoyer non dossier pour la 1ére fois, il à été refuser car il manquer un papier. la 2émé fois j'ai tout envoiers le papiers manqu'ant, et il à été encore refuser pour faute d'orthographe. et au bout de la 3émé fois, il à été accepter. mais il non dit qu'il devait faire une auddition de mois et de mon épouse. et a leur actuelle j'attend toujours aucune réponse inpossibe de les appeler, je leur envoie des courrier en Recommander avec AC aucune réponse. mon mariage religieux aura lieu le 2 aout imchalar en algérie est je cé pas si en retour de france je ramenerer avec mois ma femme

Par **gévi**, le **26/11/2008** à **16:01**

Bjr à tous,rnJe suis française vivant en france et je me suis mariée le 30 octobre 2008 en Algérie. Je viens de recevoir le livret de famille en français et je suis en train de préparer le dossier de demande de transcription du mariage que je vais envoyer au Ministère des Affaires Etrangères à Nantes.rnQuelqu'un peut-il me dire s'il faut que la transcription soit obtenue pour faire la demande de visa pour mon mari ? rnJe vous remercie de vos réponses pour m'aider.rnGévi

Par **karim**, le **01/12/2008** à **11:54**

Bonjour, rnje vois que vous parlez d'un délai de validité des documents de 3 mois!! est ce que vous pourriez préciser quels document qui doivent être moins de 3 mois svp??rnParce que moi, je me suis marié en mois d'aout 2008, et en rentrant en France je me suis aperçu que mes documents contenait des fautes sur les prénoms, j'ai était obligé de refaire toute la démarche pour refaire mon livret de famille et mon acte de mariage, par contre j'ai gardé les extraits de naissances qui ont été faits en mois d'aout, donc ils dépassent 3 mois, est ce que ça peut poser problèmes?

Par **gévi**, le **03/12/2008** à **17:40**

bsr Karim, les documents d'état civils ne sont valables que 3 mois. Cela dépend quand vous avez déposé votre dossier de demande de transcription. Si c'était dans les 3 mois, l'acte de naissance était encore bon.rnJ'ai eu le même soucis que vous. Il y avait une erreur dans le prénom de mon père et donc nous avons fait refaire le livret de famille et l'acte de mariage.rnMais ma question ne portait pas sur la durée des documents mais sur la durée pour obtenir la transcription.

Par **gévi**, le **29/12/2008** à **17:40**

Quand on a la transcription de mariage et le livret de famille (ça y est e l'ai reçu pour Noël. Cela ne faisait qu'un mois que j'avais envoyé mon dossier complet à Nantes. C'est super !), que faut-il faire comme démarches maintenant pour que mon mari puisse me rejoindre en france ? Faut-il que je lui envoie le livret de famille ou l'acte de mariage pour qu'il puisse demander son visa ? Merci de bien vouloir me répondre.rnJe vous souhaite mes meilleurs voeux pour 2009 en espérant que vous aurez le bonheur de pouvoir concrétiser votre rêve.rnGévi

Par **Nafissa**, le **11/01/2009** à **12:27**

salut ! je mapele Nafissa je me suis marier en algérie (setif) le 18 juillet 2008, j'ai du rentrer en france car j'étais enceinte (grossesse difficile), j'ai du quitter mon amour ! j'ai envoyer mon dossier en octobre il ma etai renvoyer pour des petits détail, puis j'ai reçu une lettre le 17 novembre 2008 me disant ke moi et mon mari allons etre convoqué pour etre entendu moi a perpignan et lui en algérie ! j'ai accouché le 3 decembre et mon mari na toujour pa vu sa fille apar par msn ! j'aimerai savoir si il y a des personne ki on eu le meme trajet ke moi et si sa dur lontem ! j'ai un rendez voous a la mairie le 22 janvier 2009 ! ja&i peur ke sa dur lontem car il me mank trOOOOOOO !! je pe meme pa rentré en algérie parce ma fille est née prématuré et qu'elle doi etre suivi de pré !! jaten vos réponse et merci davance !!! bonne année a tous !!! lol

Par **Nafissa**, le **11/01/2009** à **12:31**

gévi !! di moi stp ! comment ta fais pour recevoir ton livret de famille français sans avoir fais la demande de transcription ?? Normalement ton mari a bezoin du livret de famille français pour pouvoir avoir le visa!!

Par **gévi**, le **15/01/2009** à **13:17**

bjr Nafissa, quand j'ai écrit mon premier message ici, je n'avais pas encore la transcription du mariage à Nantes. Depuis je l'ai obtenue et j'ai reçu mon livret de famille français. Cela a été très rapide, pas tout à fait un mois après le dépôt du dossier de demande de transcription. Nous sommes conscients que nous avons eu beaucoup de chance.rnJe suis donc en train de préparer tous les papiers pour les envoyer à mon mari, en Algérie, pour qu'il puisse faire sa demande de visa.rnApparamment cela ne s'est pas passé comme pour toi puisque nous n'avons pas été convoqués à la mairie. Par contre, avant d'obtenir la capacité à mariage, mes enfants (majeurs) et moi-même avons été convoqués au commissariat de police pour une enquête on ne peut plus intime. Je suis ressortie de là en larmes, mais le principal c'est que nous avons obtenu la capacité à mariage.rnJe te souhaite beaucoup de chance. Tu vas voir, cela se passera bien à la mairie et j'espère que ton mari pourra te rejoindre très rapidement. Je comprends qu'il te manque et en plus, il y a votre petite puce qui a besoin de son papa. Tous mes voeux de bonheur.rnJ'ai encore une question à poser à ce forum. Certains me disent qu'il faut que j'envoie à mon mari un certificat d'hébergement et d'autres disent qu'il n'en a pas besoin pour obtenir le visa. Qu'en est-il ? Merci pour votre réponse.

Par **ines41**, le **06/12/2009** à **23:37**

près la célébration du mariage, vous devez constituer le dossier de demande de transcription dans les registres consulaires français . rnrnLa transcription du mariage est désormais obligatoire pour que le mariage d'un français, célébré par une autorité étrangère, soit opposable aux tiers en France. L'acte transcrit devient ainsi nécessaire pour que les conjoints puissent se prévaloir de leur qualité d'époux en France et que l'acte de naissance du conjoint français soit mis à jour par la mention du mariage.rnrnLa demande de transcription d'un acte de mariage doit être adressée à Nantes à la Cellule Etat civil consulaire d'Algérie.rnLe formulaire de demande de transcription, accompagné des pièces justificatives, devra être transmis UNIQUEMENT par courrier .rnrnTélécharger le formulaire en PDF:
rnrn<http://www.mfe.org/getFile.aspx?FILEID=333>rnrnLes pieces sont :rnrnrnListe des documents à fournir en vue de la transcriptionrnrnd'un acte de mariage célébré en Algériern_____rn? une demande de transcription (formulaire ci-joint) signée par le conjointrnrnfrançais et accompagnée d'une pièce d'identité officielle comportant sarnsignature.rn? le justificatif de la nationalité française par l'un des documents suivants:rnrn- copie recto-verso de la carte nationale d'identité françaisern- copie du certificat de nationalité françaisern- copie de la carte d'immatriculation consulaire, pour les personnesrnrnrésidant à l'étranger.rn? la copie intégrale originale (ni extrait, ni photocopie) de l'acte dernmariage algérien, délivrée par la mairie du lieu de l'événement au vu durnregistre.

Cette copie indiquera obligatoirement l'identité des témoins et de l'officier de l'état civil.
NB : si votre mariage n'a pas été célébré à la mairie, cette copie intégrale délivrée par l'officier de l'état civil devra comporter les indications suivantes :
- mariage devant le notaire/cadi : date et lieu de ce mariage et date de l'inscription à l'état civil
- mariage religieux/coutumier : date précise (jour, mois, année) et lieu de la célébration, date et lieu du jugement validant le mariage et date de l'inscription à l'état civil.
? la photocopie du livret de famille algérien ?
une copie intégrale originale des actes de naissance des époux, délivrée par la mairie de naissance. En cas de précédent(s) mariage(s) et de divorce(s), l'acte de naissance devra obligatoirement comporter les mentions s'y rapportant.
? si le mariage a été célébré après le 31 août 1993, l'un des documents suivants attestant de la présence du conjoint français à la cérémonie :
- la photocopie certifiée conforme de la page du registre où figure l'acte de mariage célébré devant l'officier de l'état civil ou le notaire, comprenant la signature de chacun des époux
- la photocopie complète du passeport comportant de manière lisible les dates d'entrée en Algérie et de sortie
- la photocopie lisible des billets d'avion ou de transport maritime utilisés lors du déplacement en Algérie à l'occasion du mariage.
? Si ces documents n'ont pas été rédigés en français, ils devront obligatoirement être accompagnés de l'original de leur traduction, effectuée par un traducteur assermenté.
Adresse utiles :
Ministère des Affaires étrangères
Direction des Français à l'étranger et des Etrangers en France
Service des Affaires civiles et de l'entraide judiciaire
Sous-direction de l'état civil et de la nationalité
Cellule Etat civil consulaire d'Algérie
Boîte postale 63616
44036 NANTES CEDEX 01
Téléphone: 331 41 86 42 47
02 51 17 97 79
02 51 17 97 86
Télécopie : 02.51.77.28.05 - Courriel : etat-civ-algerie.nantes-ceca@diplomatie.gouv.fr
Attention votre transcription sera refusée sans le CCAM, même si il ya une minorité, l'ayant obtenue sans le ccam.

Par **Laris**, le **24/02/2010 à 12:39**

Bonjour à tous,
j'aimerais vous situer un peu ma situation concernant la transcription de l'acte de mariage.
Je me suis mariée et mon mari est Français. Nous ne savions pas qu'il y avait une démarche à faire pour obtenir un CCM avant de se marier.
Après notre mariage, je suis allée déposer l'acte de mariage au Consulat de France pour la transcription sur le registre Français.
Ils ont ensuite envoyé un message à mon époux qu'il doit se rendre au Consulat en ma présence pour le dépôt de notre demande de transcription et que nous devons aussi faire un entretien.
Alors, j'aimerais savoir quelles sont le genre de questions qu'ils nous poseront et si nous aurons des difficultés pour faire les autres démarches?
Aidez moi s'il vous plaît.

Par **baachi**, le **13/02/2012 à 12:13**

bjr je voudrai avoir le formulaire de l'inscription de l'acte de mariage aupré de cervice d'état civil de nantes merci de merci bcp

Par **diya31**, le **13/02/2012 à 22:15**

Salam baachirnrnsi tu prenais juste la peine de bien lire nos échanges tu n'aurais pas à poser cette question; tout est dit...nrnje te le REdis quand même :nrnrnTélécharger le formulaire en PDF: nrnrn<http://www.mfe.org/getFile.aspx?FILEID=333>

Par **sniperne**, le **18/04/2012 à 03:14**

bjr tout l monde .jespere ke je vous derrange pas pour moi je comprend pas tous ce genre de truc le ccm est tous ca .pour moi ma fillancé est une francaise pour nous on a un projet pour ce marié en septembre ici a tunis.et j aimerai savoir si le ccm est necessaire pour le moment aussi dans le cas ou il est necessaire apres le rdv a l embassy faut il quelle sera present encore une fois a l embassy pour un autre rdv car le va et vien pour elle ca va couté bcp d argent ou bien s il ya une possibilité pour envoyé la demmande de ccm par la poste.rnje vous remerci en attendant votre reponse